

# @CTU.MICT

Syndiqué-e pour soutenir **mon engagement professionnel**



**FLASH D'INFO DE L'UFMICT CGT N°152 MERCREDI 24 JUIN 2015**



**C'est l'ordre du jour !  
Ensemble pour gagner !**



**Edito :**  
Fonction publique

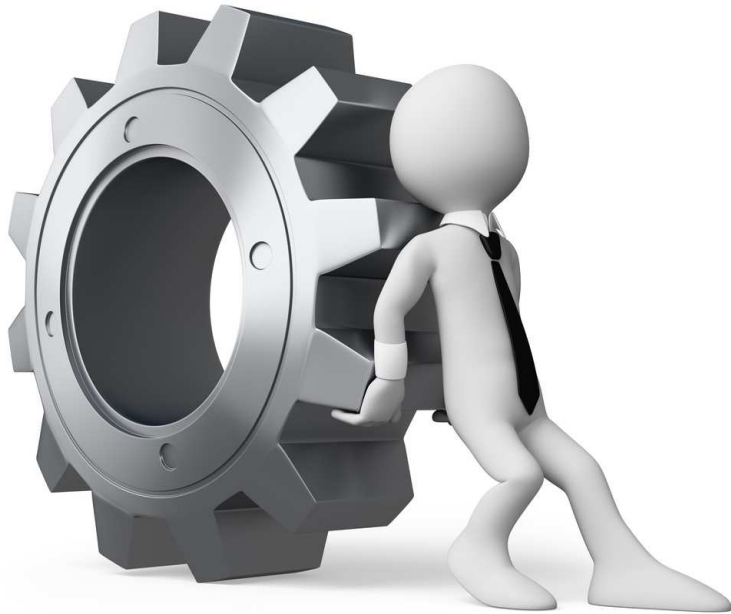
**Revendications :**  
Psychologues / formateurs / Profession  
infirmière / LMD

**Organisation :**  
Point organisation du CNF

**UGICT :**  
Succès du 17 juin !

**SOMMAIRE**

« @ctu.mict » est une publication quinzomadaire de l'UFMICT CGT.  
Adresse : [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr)  
Directeur de Publication : *Thomas Deregnacourt*  
Comité de rédaction : *les membres du Bureau de l'UFMICT et Jean-Luc Gibelin*  
Photos : *Shutterstock, sauf mention contraire.*  
Graphismes : *The Noun Project et Ugict-CGT.*



## Négociations

### Fonction publique !

Quelques éléments d'information fournis par les camarades ayant participé aux rencontres avec le ministère de la Fonction publique. La toute première observation est qu'au-delà des grilles, qui focalisent légitimement l'attention, l'accord qui sera proposé à la signature abordera de nombreuses dispositions relatives au déroulement de carrière, à la gestion des corps et cadres d'emploi, à "l'attractivité" de la fonction publique, à l'égalité professionnelle (du point de vue du classement des corps et cadres d'emplois féminisés dans la grille), aux modalités des négociations salariales.

L'accord constituant un ensemble (sans sous-signature de telle ou telle partie comme pour les accords Jacob), toutes les dispositions seront importantes et, pour l'essentiel, sont à

appréhender ensemble.

Alors que sur la grille le gouvernement affirme être au bout de ses propositions, sur toutes les autres questions, les choses ne sont pas encore complètement calées.

Le texte du protocole sera négocié à partir de la réunion du 30 juin, pour un texte présenté par la ministre le 9 juillet. Des bilatérales permettront d'avancer parallèlement aux 4 réunions plénières d'ici le 9 juillet.

Les conditions du déroulement de carrière, du reclassement d'une grille à l'autre, font aussi partie de l'appréciation de la grille. Nous ne disposons pas encore de l'ensemble de ces informations.

Concernant le calendrier, il est ramené de 2022 à 2020, avec une première étape de revalorisation sur la grille en 2017.

L'affirmation du principe garantissant pour tous les agents l'accès au minimum à un deuxième grade est importante, mais demande à être précisée quant à sa déclinaison.

Concernant la filière sociale, pour l'instant seule la décision de passage de la filière sociale en catégorie A est claire, le modèle étant celui des paramédicaux.

Concernant les bornages indiciaires de la catégorie A-type, ils seront harmonisés avec les corps enseignants et d'ingénieurs.

La revalorisation de la valeur du point d'indice ne faisait explicitement pas partie de la négociation depuis le début. Pour la CGT, qui a toujours refusé que les déroulements de carrière (passages d'échelon, promotions, meilleure prise en compte des qualifications,...) soient mêlés aux négociations salariales proprement dites, le principe n'est pas choquant en soi.

Cependant, il va de soi que dans le contexte de gel inacceptable de la valeur du point d'indice que nous subissons, un engagement explicite du gouvernement sur sa revalorisation serait d'une importance particulière dans le contexte de cette négociation.

Manifestement, le gouvernement manœuvre et tente d'apparaître comme ouvrant des possibilités après avoir poursuivi le gel du point d'indice depuis son installation. Un projet global mérite d'être regardé de près. Il est indispensable que chacune et chacun puisse avoir une réelle augmentation de son pouvoir d'achat et de son salaire pour enfin reconnaître les responsabilités et charges de travail des agents de la fonction publique.

La vigilance est de mise !



# Le coin du revendicatif



## Psychologues

Comme nous l'indiquions dans un numéro précédent, une pétition contre la baisse des ratios de promotion a été réalisée.

Suite à la mobilisation de 2011, nous avons obtenu l'année suivante un début de déblocage des passages hors classe par un doublement du ratio. Trois ans plus tard, le ministère revient sur cet acquis et décrète une baisse progressive en 2016 et 2017.

Dénonçons auprès du ministère de la Santé et des affaires sociales ce recul inacceptable !

Le collectif UFMICT-CGT appelle l'ensemble de la profession à signer la pétition suivante :

Promu/promouvables, un recul inacceptable !

Le ratio pour accéder au Hors classe vient enfin d'être publié. Il est maintenu à 12% en 2015 mais diminué à 11%, puis 10%, en 2016 et 2017.

Parmi les psychologues, 60 % sont contractuels et n'ont pas accès à la grille Hors classe. Nous dénonçons ce déclassement dès l'accès à l'emploi.

Le nombre de psychologues de classe normale pouvant accéder à la grille Hors classe dépend directement du nombre de titulaires dans l'établissement.

Ainsi, le nombre de titulaires qui accèdent au Hors classe est en diminution.

La reconnaissance se construit dans la lutte.

C'est grâce à l'engagement du plus grand nombre dans le mouvement en 2011 que nous avons obtenu une augmentation du quota de 6% à 12%.

Depuis cette date, la situation s'est fortement dégradée.

Une attention particulière devait être portée aux 3215 psychologues éligibles au dispositif de la résorption de l'emploi précaire selon les propos du ministère lors des derniers comités de suivi de juin et octobre 2013. Il n'en est rien !

La mise en œuvre des concours de la résorption de l'emploi précaire n'a même pas franchi le seuil des 50% des ayant-droit dont certains sont en poste depuis fort longtemps.

Autant de titulaires en moins, c'est inacceptable !

Par cette pétition nous exigeons que le quota de passage en Hors classe soit révisé rapidement en augmentation pour les années suivantes.

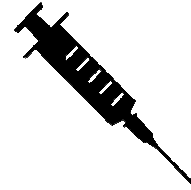
Le numéro de la lettre électronique des psychologues du mois de juin est paru. Il comporte un point sur l'action du 25 juin, un sur le code et le haut conseil des psychologues. A lire et à diffuser sans modération.



## Formateurs

Le groupe de travail « Formateurs » se réunira le 2 juillet à Montreuil. Il est organisé par les camarades de l'Union fédérale de l'action sociale mais est aussi pour les formations de la filière sociale de notre champ d'activité.

Nous reviendrons sur les suites de ce groupe de travail dans un prochain numéro.



## Profession infirmière

De nombreux établissements publics hospitaliers demandent aux agents titulaires qui partent en formation promotionnelle dans les IFSI de revenir travailler dans les services pendant les vacances. La CGT Santé contestait ces retours dans les services depuis plusieurs années.

### La juridiction administrative refuse ces retours dans les services pendant la formation

Un jugement récent du Tribunal Administratif de Poitiers du 11 mars 2015 a indiqué qu'une aide soignante titulaire de la fonction publique hospitalière, en formation promotionnelle et élève infirmière dans un IFSI, ne peut pas être affectée en service de soins dans son établissement pendant les vacances.

La Fédération CGT Santé Action Sociale va intervenir à nouveau auprès du ministère pour que tous les agents en formation promotionnelle ne reviennent plus travailler dans les services pendant les vacances, car ce jugement corrobore notre analyse.



## LMD

Le comité de suivi LMD (Licence, Master, Doctorat) se réunira le 3 juillet au ministère. Ce sera l'occasion de faire le point sur les différentes formations ayant été l'objet des « réingénieries ».

# Le point sur l'organisation à l'occasion du CNF



Le cap des 75 000 FNI est franchi pour l'exercice clos 2013. C'est un progrès de 400 par rapport à l'exercice 2012. Cela signifie que l'objectif des 80 000 syndiqué-e-s pour la fédération est en passe d'être atteint.

Pour l'exercice 2014 au 31 mai, il y a 73 907 FNI réglé. Mais le total des bases n'ayant rien réglé dans l'année 2014 atteint le chiffre de 5046 FNI. Ce serait une progression très

sensible si cet ensemble était bien reversé. En tout cas, il y a là un véritable potentiel de progression des FNI réglés à la fédération.

Il est donc important de faire le point département par département pour regarder les FNI 2014 des affilié-e-s Ugict qui ne seraient pas encore reversés à COGETISE pour contribuer à l'amélioration du total national et à la progression des forces organisées à la CGT.

Le taux de syndicalisation dans le secteur public est d'environ 5%, il reste dans le secteur privé de 1,5%. Cela montre les

potentialités fortes qui existent de renforcer la présence de la CGT, la progression du nombre de celles et de ceux qui choisissent la liberté en devenant syndiqué-e dans la première organisation syndicale de la fonction publique hospitalière.

Alors, oui, si chacune et chacun s'y met et collectivement nous avançons pour le renforcement de la CGT, pour être plus et mieux encore la CGT de toutes et de tous dans la santé, le médico-social, le social public et privé.

## En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT

### Un grand succès pour l'Ugict et la CGT avec l'initiative du 17 juin !



Ce mercredi 17 juin, ce sont plus de 1000 ingénieur-es, cadres et technicien-nes qui se sont rassemblés. Avec cet événement, la CGT lance un plan national de déploiement parmi les ICT.

À cette occasion, l'UGICT-CGT a rendu public deux baromètres réalisés par Viavoice. Tous les voyants sont au rouge :

- en matière de salaire : 56 %

des cadres (et 60 % des femmes cadres) et 69 % des techniciens considèrent que leur salaire est en inadéquation avec leur implication,

- en matière de temps de travail : 65 % des cadres et 63 % des techs considèrent que leur charge de travail augmente,

- en matière d'éthique professionnelle et de qualité de vie au travail.

- en matière de perspectives d'avenir.

Au lieu de tirer vers le bas les droits et qualifications avec une politique « low cost » le patronat et le gouvernement doivent répondre au malaise profond vécu par les salariés qualifiés à responsabilité.

**Pour renouer avec le progrès, il faut miser sur l'emploi qualifié.**